



RAPPORT

ATELIER PREPARATOIRE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) INCLUSIF

Yaoundé, le 13 juin 2022



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La mobilisation des ressources domestiques est importante pour les états africains. Elle est même impérative dans le contexte des crises actuelles: sanitaire, sécuritaire, économique, voire sociale. Elle permet d'améliorer le niveau des recettes budgétaires pour le financement des objectifs de développement, sur des bases plus rationnelles, objectives et optimales.

Du 25 au 27 mai 2022 à Kribi a eu lieu l'atelier de renforcement des capacités des parlementaires, des OSC et des médias sur l'analyse du système fiscal international et le suivi de l'équité fiscale au Cameroun. L'objectif principal de cet atelier était d'ouvrir aux parties prenantes (administrations, parlementaires, OSC et médias) une plateforme de renforcement de capacités et d'échanges sur des

questions alignées sur le système fiscal national et international, la transparence financière et le suivi de l'équité fiscale pour le financement des objectifs de développement durable à travers la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) au Cameroun.

Ainsi le CRADEC et ses partenaires aimeraient poursuivre ces dynamiques en cercles excentriques en suscitant des débats au sein de l'hémicycle afin de garantir une souveraineté budgétaire capable de financer les objectifs de développement durable au Cameroun. Toutefois, ces initiatives devront aussi être portées de façon spécifique par les parlementaires. Les OSC aimeraient insister sur des problèmes qui nuisent à la performance de l'action publique, à l'utilité sociale des politiques, et à l'efficacité du développement de notre pays



à travers sa deuxième participation à la préparation du Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) au Parlement camerounais ; dont la première a eu lieu en 2021 et a permis de donner leur opinion sur les choix de politique budgétaire du Gouvernement.

Il est à rappeler qu’à la faveur de l’adoption des lois du 11 juillet 2018 portant respectivement Régime financier de l’Etat et des autres entités publiques et Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun, le processus d’élaboration de la loi de finances s’est enrichi d’une étape cruciale qu’est le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB). En effet, l’article 11 du Régime financier sus-cité dispose que :

(1) « Chaque année avant le 1er juillet, le Gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage à moyen terme..., accompagnés d’un rapport sur la situation

macroéconomique et d’un rapport sur l’exécution du budget de l’exercice en cours ».

(2) « Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise un Débat d’Orientation Budgétaire en séance publique, mais sans vote ».

La mise en œuvre du projet de « Renforcement de la Justice Fiscale » financée par l’Agence Norvégienne de Développement (NORAD) et coordonné par Tax Justice Network Africa (TJNA), donne donc une opportunité aux OSC de faire entendre leur voix au Gouvernement à travers les Sénateurs et Députés membres de la Plateforme de Dialogue Parlement-Société Civile sur le Contrôle et l’Évaluation de l’Action Publique. Un atelier préparatoire pour un DOB inclusif est organisé à cet effet par le CRADEC.



OBJECTIFS PRINCIPAL

L'objectif principal de l'atelier a été de préparer et contribuer au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de la session parlementaire avec le concours des organisations de la société civile, les médias et toute autre partie prenante au débat sur les politiques publiques sectorielles et thématiques.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

En prélude à la session parlementaire du mois en cours, les objectifs spécifiques étaient de:

- Présenter au Sénateurs et Députés membres de la Plateforme de Dialogue Parlement-Société Civile les contributions pertinentes sur l'ensemble des thématiques retenues;
- Proposer des questions orales aux parlementaires pour adoption afin de garantir en permanence la stabilité macroéconomique et par conséquent, l'équilibre économique global.



RESULTATS

Les résultats attendus de l'atelier étaient les suivants :

- Les choix de politiques budgétaires du Gouvernement sont orientés ;
- Des questions orales sont adoptées par les parlementaires afin de les poser lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de juin 2022 ;
- La soutenabilité à moyen terme des finances publiques à travers un meilleur suivi des déficits publics est établie.

OUVERTURE DES TRAVAUX

La session introductive a été ponctuée par deux articulations notamment :

- **Le mot de bienvenue du Directeur Exécutif du CRADEC, organisateur de l'activité.**

M. Jean MBALLA MBALLA a présenté le contexte et les objectifs de cette deuxième édition de l'atelier préparatoire au DOB. Dans la même lancée, Il a rappelé le contexte de l'APNIFFT (African Parliamentary Network on Illicit Financial Flows and Taxation), ainsi que l'activité de Kribi tenue en mai dernier, profitant de cette tribune pour saluer l'engagement des Parlementaires à accompagner les Organisations de la Société Civile. Il a terminé en soulignant la dynamique inclusive dans laquelle le gouvernement s'est engagée, ouvrant désormais la réflexion à cet exercice d'ordre constitutionnel aux autres parties prenantes, en l'occurrence les OSC et les médias.

- **La présentation des participants**

La trentaine de participants présents à cet atelier était constituée de Parlementaires camerounais des deux Chambres (Assemblée Nationale et Sénat) , des OSC et Médias.



TOUR D'HORIZON DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DU DOB

Le 11 juillet 2018, le Président de la République a promulgué deux lois majeures, à savoir : la loi N°2018/011 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et la loi N°2018/012 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Ces lois introduisent dans le processus budgétaire, l'organisation à mi-exercice d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au Parlement. L'article 11 de la loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques dispose en effet que : (1) « Chaque année avant le 1er juillet, le Gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage à moyen terme définis à l'article 10 ci-dessus (Cadre budgétaire à moyen terme et cadres de dépenses à moyen terme), accompagnés d'un rapport sur la situation macroéconomique et d'un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours » ; (2) « Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise un débat d'orientation budgétaire en séance publique, mais sans vote ».

Avant l'adoption des lois du 11 juillet susmentionnées, le Parlement n'intervenait dans la procédure budgétaire qu'au moment où le projet de loi de finances lui était transmis pour examen et adoption. Ce positionnement au bout de la chaîne d'élaboration du budget de l'Etat avait pour inconvénient de focaliser l'attention des Parlementaires sur les problématiques liées à l'allocation des ressources et d'éviter les débats sur les objectifs et les instruments de la politique budgétaire. L'intérêt de débattre de la politique budgétaire est effectivement de moindre importance lorsque le projet de loi de finances est déjà finalisé et transmis par le Gouvernement pour examen et adoption dans un cadre temporel et institutionnel contraint. Aussi, faudrait-il rappeler que c'est à la faveur de l'adoption des lois du 11 juillet 2018 que la préparation du DOB a été ouverte aux Organisations de la Société Civile.

L'atelier préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire permet donc aux Parlementaires d'intervenir en amont avec la société civile pour mieux contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire. C'est le lieu pour ces acteurs de s'approprier les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de budget annuel en préparation, et de donner leur onction sur les choix de politique budgétaire du Gouvernement, la finalité ultime étant de créer des conditions pour l'adoption des lois de finances qui garantissent en permanence la stabilité macroéconomique et par conséquent, l'équilibre économique global.

Cette synergie a comme autre plus-value, qu'elle offre à chacune des parties prenantes l'opportunité de débattre chaque année des conditions des communautés à la base et d'éventuelles pistes de sortie. Par ailleurs, les parlementaires ont l'opportunité de glaner quelques propositions de questions orales des OSC qu'ils peuvent porter au DOB, chacun en vertu des règlements au Sénat et à l'Assemblée Nationale.

S'agissant des questions orales, la procédure est de rédiger sa question orale, la soumettre au Président de la Chambre concernée (Sénat ou Assemblée Nationale). Si celle-ci est jugée recevable par la Conférence des Président, elle est transmise au Ministre concerné.

La recevabilité de la question orale porte sur deux axes:

- sa pertinence
- et son caractère sommaire (elle ne doit pas dépasser une page)

Le parlementaire posera la question e plénière telle qu'il l'a rédigée.

Il importe de souligner que dans le corpus législatif camerounais, le type de questions orales instauré est *questions orales sans débat*.

PROPOSITION DES QUESTIONS ORALES POUR ANALYSE ET ADOPTION PAR LES PARLEMENTAIRES

I-FLUX FINANCIERS ILLICITES ET EQUITE FISCALE

- Quelles sont les mesures prises pour matérialiser l'entrée en vigueur de l'instrument Multilatéral (IM) notamment pour la formulation et la proposition des versions consolidées des conventions bilatérales déjà en vigueur impactées par cet instrument (France et Canada) ?
- Existe-t-il un agenda pour la vulgarisation de cet instrument auprès des acteurs intéressés tels que les entreprises, la société civile et les universitaires ?
- Au regard de l'actualité budgétaire en cours (Santé, Education, Vie chère, etc.) la Loi de Finances 2023 peut-elle ouvrir une opportunité de financement de l'éducation (Politique nationale du livre et manuel scolaire) à partir d'une fraction de la TVA? (Conformément à l'article 42 de loi portant régime financier de l'Etat)
- Quelles actions sont envisagées par le gouvernement à l'effet de tirer parti des possibilités d'élargissement de l'assiette qu'ouvre la perspective de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale ?
- Au regard des enjeux sécuritaires en relation avec les FFI, quelles actions envisagez-vous afin d'amener les gens à comprendre l'urgence d'adresser ce problème ?
- Quelles mesures pouvez-vous recommander pour renforcer les initiatives de lutte contre le blanchiment d'argent et les rendre exécutoires ? Comment adresser la question d'impunité qui entoure certains cas flagrants ?
- Compte tenu du contexte actuel et des défis majeurs du Cameroun, dans quelles mesures le gouvernement camerounais peut réduire les excédents des flux financiers illicites ? surtout quand nous savons que le Cameroun à cause de ce fléau international, perd en moyenne 140 millions de dollars soit 78 milliards de franc CFA.
- Quels sont les mécanismes qui permettront aux ministères des mines et les autres parties prenantes ; de dissoudre si non d'atténuer les taux de double imposition sur les transactions internationales des matières extractives camerounaises ?
- A l'heure de la décentralisation, comment le gouvernement camerounais pourra mener une lutte efficace et efficiente contre la transparence des mobilisations des ressources domestiques ? puisqu'aujourd'hui les CTD occupent un rôle important dans la traçabilité des ressources domestiques prélevées.
- Compte tenu des rôles du gouvernement sur les redressements fiscaux, quels sont les perspectives concrètes que prévoit le gouvernement afin de redynamiser les politiques publiques budgétaires ? vu que les détournements publics, le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale fragilisent sur le long terme les actifs financiers camerounais.
- Qui doit payer les impôts et sur quelles bases définit-on cela ?
- Comment se rassurer que les déclarations de biens faites par les citoyens sont vérifiables ?
- Certaines personnes sont-elles habilitées à payer plus de taxes que d'autres?
- Quels sont les moyens utilisés par l'administration pour s'assurer du contrôle dans ce domaine ?

II-GOUVERNANCE BUDGETAIRE

- L'une des priorités du gouvernement en matière de gouvernance budgétaire porte sur l'accélération de la réforme du (CUT) compte unique du Trésor (réduction de l'accumulation des dépôts publics oisifs dans les banques, la raréfaction de la liquidité dans le réseau du Trésor, l'accumulation des arriérés et la dégradation de la signature de l'État); Quelle évolution pouvez-vous présenter à date en ce qui concerne la résistance ou l'adhésion de certaines administrations (CTD, EPA, Entreprises publiques, programmes, etc.) à la mise en œuvre de la réforme?
- Quelle est le niveau de mise en œuvre du cadre règlementaire d'orientation de la commande publique en biens et services vers la production locale et les mesures d'accompagnement de la capacité locale de production ou d'offre?
- Alors à quand la divulgation de tous les propriétaires réels des titres miniers octroyés ? (la liste valide périodique de tous les permis)
- Pour ce qui est de l'exploitation artisanale dite semi-mécanisée dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua, à quand la liste valides des Autorisations d'exploitation artisanale ?
- Qu'entend faire exactement le gouvernement pour obtenir aussi réparation. Surtout que sur son site officiel, la multinationale Glencore indique son intention de poursuivre ses activités malgré ses aveux de corruption ? (Ministre de la Justice, Garde des Sceaux "Ancien SGPR et donc partie prenante de la gestion de la SNH").
- D'où la question de savoir quels sont les profils de nos négociateurs ? et pourquoi ne pas ouvrir les négociations à d'autres expertises camerounaises, de la société civile notamment, pour nous assurer que tous les angles sont couverts ? (Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique).
- De ce fait, nous aimerions savoir Monsieur le ministre pensez-vous que les intérêts du Cameroun ont été suffisamment défendus dans ce contexte où l'on sait qu'une exploitation faite par l'Etat moyennant un investissement adéquat aurait été plus profitable ? (Question adressée à Monsieur le Ministre des mines, de l'industrie et du développement technologique)
- Votre administration avait-elle connaissance de ces pratiques ? Quelles sont les actions envisagées ou déjà mise en œuvre à votre niveau pour faire la lumière sur cette question ? (Question adressée à Monsieur le Ministre des mines, de l'industrie et du développement technologique)
- Pourquoi ne pas mettre en application les recommandations du comité ITIE sur la question des transferts infranationaux afin de mieux garantir la traçabilité des fonds issus des industries extractives (mines , pétrole, gaz) du Trésor vers les communes?

III-DROIT D'ACCES A L'INFORMATION

- Les 2èmes états généraux de la Communication tenus du 5 au 7 décembre 2012 avaient pourtant envisagé plusieurs pistes pour permettre aux journalistes de mieux faire leur travail à travers par exemple la dépénalisation des délits de presse ou encore la protection des sources. Où en est-on avec la mise en œuvre des résolutions qui en étaient issues ? (Ministre de la Communication).

IV-TRANSPORT

- Comment cela peut-il s'expliquer ? Pourquoi un tel changement pile au moment où le pouvoir d'achat des Camerounais est déjà affecté par la guerre en Ukraine et la Covid-19 ? Et pourquoi les délais d'entrée en vigueur de ces prix ont été aussi courts ? Ainsi, au moment où l'État revoit ses ambitions à la baisse, en témoigne le collectif budgétaire récemment signé par le chef de l'État, on demande aux citoyens déjà en grande difficulté, de faire plus d'effort. Pourquoi une telle injustice ? (Ministre des Transports).

V-ECONOMIE-ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Quelles sont les mesures prises par le gouvernement vis-à-vis des multinationales ainsi que les mécanismes de suivi desdites mesures en ce qui concernent les questions environnementales, sociales et sanitaires qui affectent les populations riveraines ?

VI-PAIX ET SECURITE

- Au regard des budgets importants investis par l'Etat du Cameroun depuis le début des crises Boko Haram et Nord-Ouest, Sud – Ouest pour y apporter une solution définitive ; au regard de la recrudescence de la violence dans les régions suscitées, compte tenu de nombreux cas de décès, de destruction d'infrastructures, de pillages, de violences recensés ces derniers jours, au regard des drames que vivent les familles, tenant compte de nombreuses pertes pour le Cameroun, au regard de la psychose qui se généralise au fil des temps par des menaces de bombe etc Ne pensez-vous pas qu'il est urgent de revisiter les stratégies utilisées jusqu'à l'heure et peut être envisager celles qui peuvent aider à accélérer une résolution pacifique de ces crises ? N'est-il pas envisageable de rediriger ces montants importants vers les secteurs sociaux afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et apaiser un peu les tensions sociales ?
- En 2^e lieu, ne serait –il pas judicieux pour le gouvernement d'appeler à un cessez le feu pour favoriser le terrain des négociations pour un retour rapide de la paix ?
- Nécessité d'orienter le budget vers la construction de la paix : Comment s'assurer que le Plan d'Action 2^e génération de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité puisse être financé par l'Etat du Cameroun afin de renforcer les actions de prévention des conflits et promotion de la paix au niveau des 360 communes et bâtir une paix durable au Cameroun ? La question de financement de ce plan d'action ayant été relevée comme un manquement dans le Plan 1^{er} génération ?
- Au regard des enjeux sécuritaires en relation avec les FFI, quelles actions envisagez-vous afin d'amener les gens à comprendre l'urgence d'adresser ce problème ?
- Quelles mesures pouvez-vous recommander pour renforcer les initiatives de lutte contre le blanchiment d'argent et les rendre exécutoires ? Comment adresser la question d'impunité qui entoure certains cas flagrants ?

CLÔTURE DES TRAVAUX

Le mot de fin a été dit par le Sénateur NGAYAP Pierre-Flambeau, chef de file de la Plateforme de Dialogue Parlement-Société Civile sur le Contrôle et l'Évaluation de l'Action Publique. Il a rappelé l'échéance du DOB prévue pour début-juillet et rassuré les OSC que les parlementaires se répartiront les questions proposées en respect des dispositions légales prévues. Le Sénateur a terminé en prenant l'engagement de faire parvenir des invitations formelles aux OSC présentes afin qu'elles aient accès au Débat d'Orientation Budgétaire annoncé dans les prochains jours.